



L'atlas de l'intégration régionale est une initiative de la CEDEAO et du CSAO / OCDE, financée par les coopérations française, suisse et luxembourgeoise. Classés en quatre séries (population, espaces, économie, environnement), les chapitres de l'atlas sont produits graduellement en 2006/2007 et mis en ligne sur le site www.atlas-ouestafrique.org.

LE COTON

I. L'Afrique de l'Ouest dans le marché international

1.1 Panorama mondial de l'offre et de la demande

Depuis 1960, la production mondiale de fibres de coton a doublé, passant de 10,2 à 20,3 millions de tonnes ; soit un taux de croissance moyen modéré de 1,7 % par an. Si les pays cotonniers sont nombreux, la production mondiale est largement dominée par la Chine (28 %), suivie des Etats-Unis (17 %) et de l'Inde (12 %). Ces trois pays représentent à eux seuls près de 60 % des fibres de coton dans le monde en 2004/05, contre 47 % trente années auparavant. Dans ce paysage mondial, l'Afrique de l'Ouest¹ occupe une place modeste : la région se situe au 5ème rang et ne contribue qu'à 5 % de la production internationale. Elle suit cependant une trajectoire remarquable puisque

sa production a été multipliée par 10 depuis 1960 pour atteindre plus d'un million de tonnes de fibres ces quatre dernières années (cf. graphique 1).

La demande mondiale de fibres de coton a quant à elle augmenté au même rythme que celui de la population, soit 1,8 % par an entre 1960 et 2000. Au cours de cette période, la consommation mondiale de fibres artificielles a progressé de 4,7%/an, marquant le déclin relatif du coton vis-à-vis du synthétique. Le coton représentait 68 % de l'utilisation de l'ensemble des fibres en 1960 ; cette proportion n'a cessé de diminuer pour tomber à 38 % en 2000².

Pourtant, dans le domaine de l'habillement, la demande de fibres naturelles continue de progresser et le coton demeure la première fibre naturelle³ utilisée. En revanche, pour l'utilisation non vestimentaire, c'est la demande de fibres artificielles qui croît.

1. L'Afrique de l'Ouest est ici définie comme la région comprenant les pays membres de la CEDEAO, le Cameroun, la Mauritanie et le Tchad.
2. Source : CNUCED voir <http://www.unctad.org/infocomm/francais/coton/utilisat.htm>
3. Les trois principaux débouchés de la fibre de coton sont l'habillement (60 % des utilisations totales du coton), l'ameublement (environ un tiers) et les vêtements professionnels (5 %). Le coton est également utilisé pour la fabrication de tissu spécifique ou dans le cadre médical.

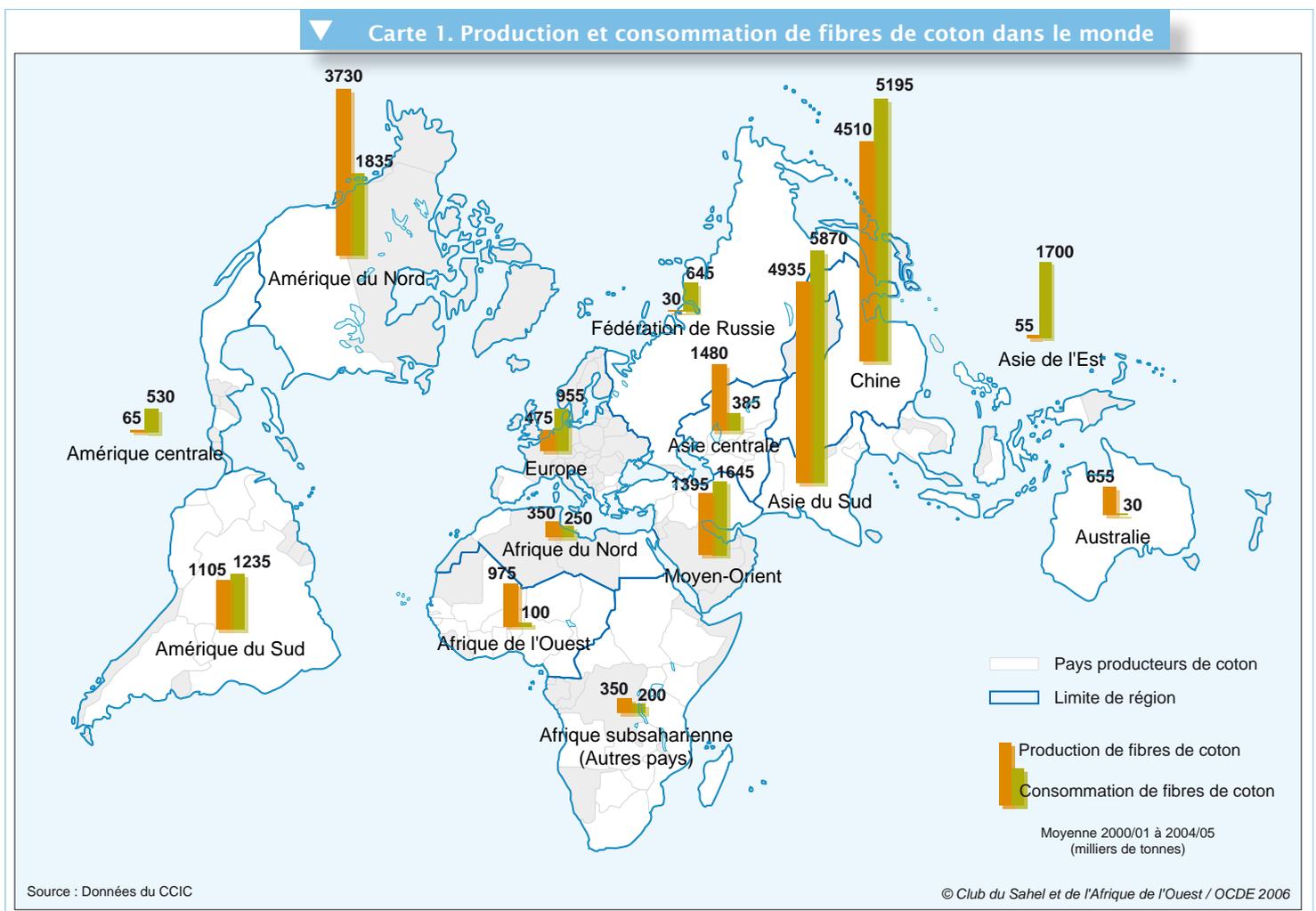


A moyen terme, compte tenu des projections économiques et démographiques, la consommation mondiale de fibres textiles devrait croître de l'ordre de 2,3 % par an d'ici 2010 pour atteindre 62 millions de tonnes. De son côté, la consommation de coton devrait suivre un taux de croissance plus modéré (1,8 % par an) et la demande mondiale devrait s'élever à 23,6 millions de tonnes en 2010⁴.

4. ICAC (2004) : The world cotton market: a long-term outlook.

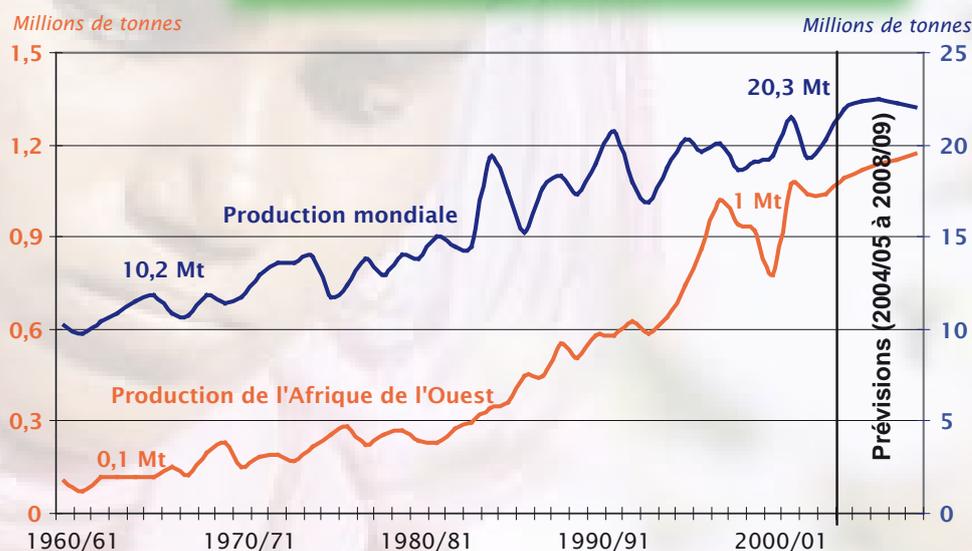
1.2 Le commerce international

Le décalage entre l'offre (dépendant de facteurs tels que l'environnement, les politiques agricoles, etc.) et la demande de coton (résultant principalement des activités industrielles textiles) explique en grande partie le commerce international de fibres. La Chine, les pays de l'Asie du Sud et de l'Est, bien que produisant 50 % du coton mondial, sont aujourd'hui



des importateurs nets de fibres du fait de leur forte capacité industrielle et de leur compétitivité dans le secteur textile/vêtement ; à l'heure actuelle, près de 45 % des exportations de textiles et de vêtements proviennent de cet espace - commerce intra-régional européen inclus (cf. graphique 2). Entre 2002 et 2004, la Chine, les pays de l'Asie du Sud et de l'Est ont importé les deux tiers du coton des Etats-Unis, de l'Asie centrale, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Australie réunis (cf. carte 2). A

5. ATV : Accord de l'OMC sur les textiles et les vêtements qui vise à intégrer le commerce de ce secteur dans le cadre des règles du GATT ; date d'expiration : le 1er janvier 2005. Voir glossaire de l'OMC : http://www.wto.org/french/thewto_f/glossary_f/glossary_f.htm

Graphique 1. Production mondiale et ouest-africaine de fibres de coton de 1960/61 à 2008/09


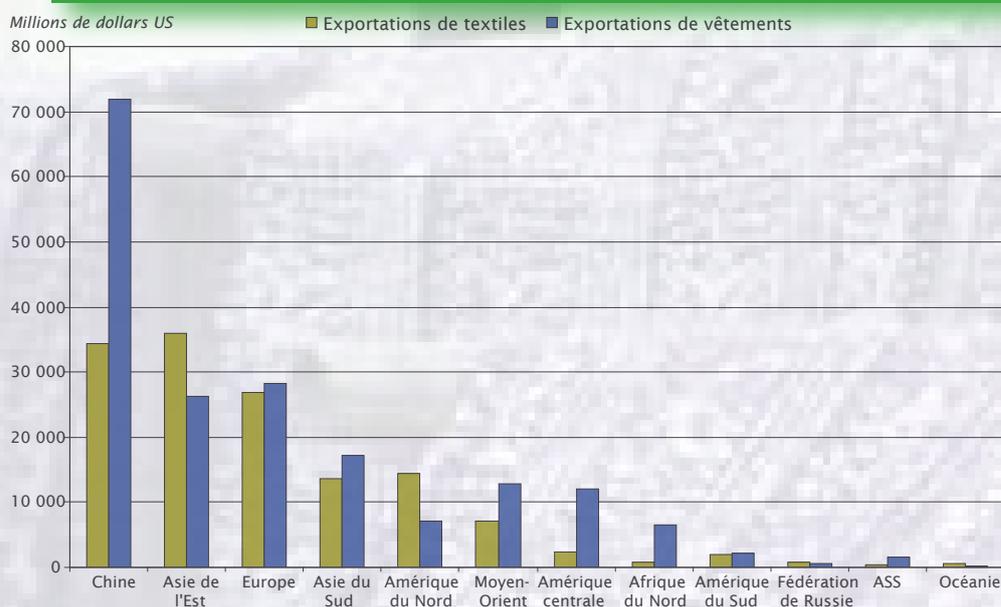
Source : CSAO/OCDE (2005), d'après les données du CCIC

l'avenir, avec la fin des Accords Textiles et Vêtements (ATV)⁵, les exportations de fibres de coton devraient s'orienter encore davantage vers les producteurs de textiles et de vêtements les plus compétitifs, et plus particulièrement vers la Chine et l'Inde⁶.

Les Etats-Unis, qui consomment 8 % des fibres mondiales et en produisent 17 %, se positionnent comme le premier pays exportateur sur le marché international. La faiblesse des capacités industrielles de l'Afrique, de l'Asie centrale ou de l'Australie leur confère également un rôle important sur le marché des exportations de fibres naturelles.

1.3 L'Afrique de l'Ouest pourrait être un acteur majeur du marché international

Aucun des pays de l'Afrique de l'Ouest ne joue aujourd'hui un rôle majeur dans le commerce international de coton. Mais considérée comme une entité régionale, l'Afrique de l'Ouest se situe au troisième rang mondial des exportations (près d'un million de tonnes en moyenne sur la période 2000/01 à 2004/05, soit 13 %), derrière les Etats-Unis (2,5 millions de tonnes, soit 37 %) et l'Asie centrale (1,2 million de tonnes, soit 17 %).

Graphique 2. Exportations extra-régionales de textiles et vêtements en 2004


Source : CSAO/OCDE (2006), d'après les données de l'OMC

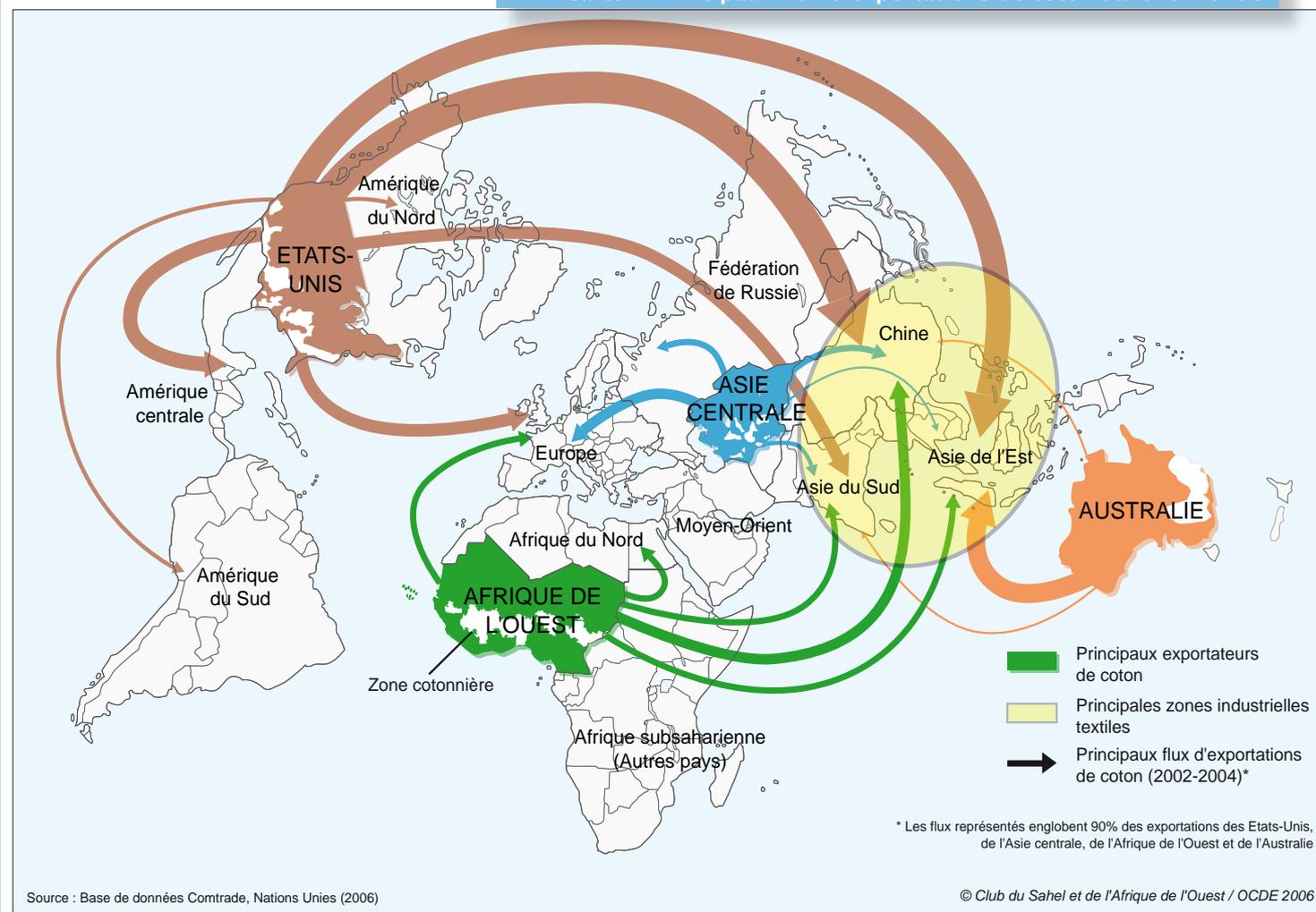
6. OCDE (2004) : Textile et vêtement. Faire face aux mutations. Ed. OCDE.

Les exportations de coton des pays de l'Afrique de l'Ouest se sont développées à un rythme très élevé. Bien plus rapide que dans la plupart des autres régions du monde, le taux de croissance annuel moyen des exportations ouest-africaines de coton avoisine 6 % par an depuis 1960. Seule l'Australie connaît une progression plus forte avec un taux de croissance annuel moyen de ses exportations cotonnières de près de 11 % au cours de la même période.

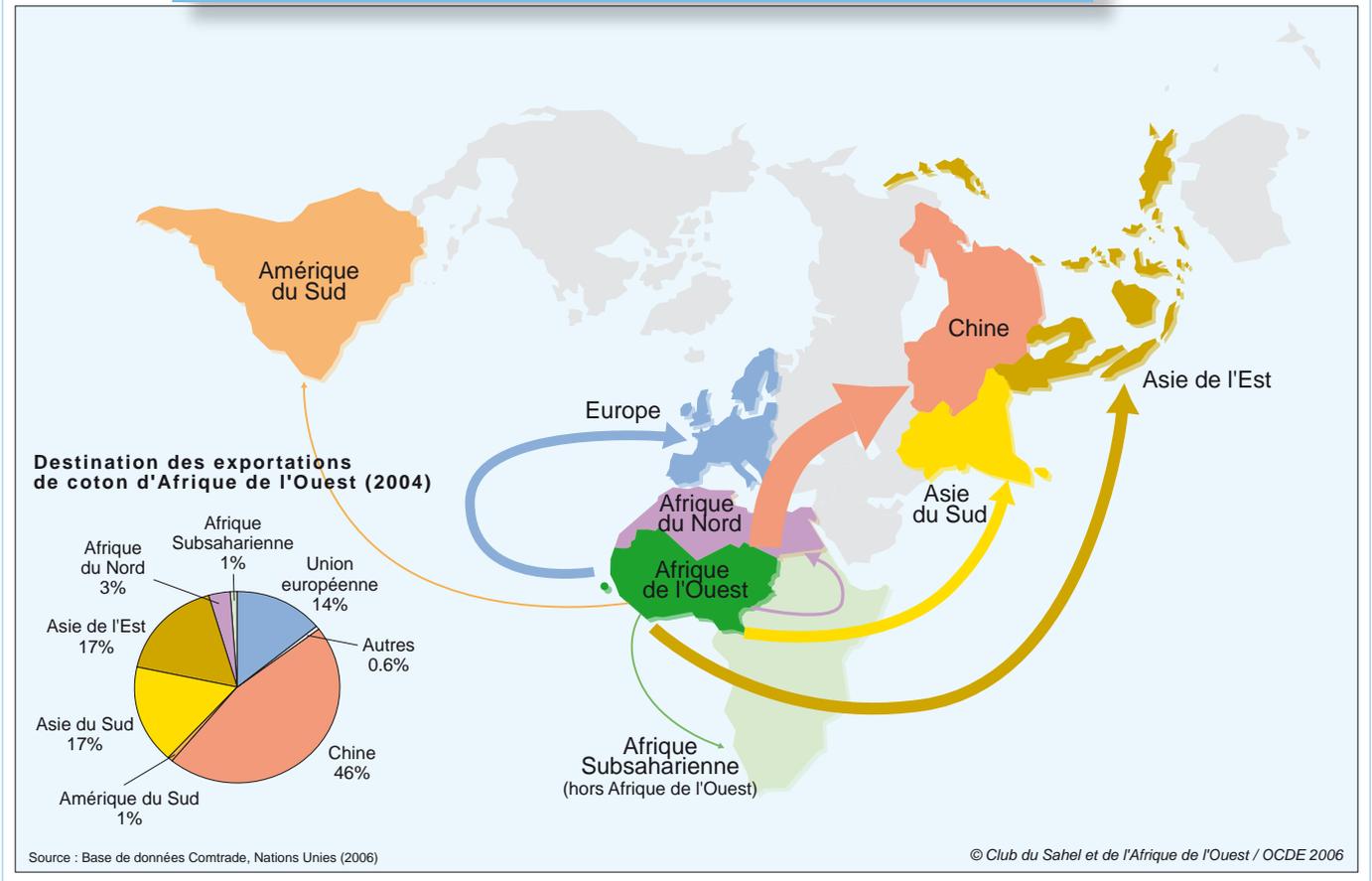
Néanmoins, une analyse à plus court terme de l'évolution du marché international fait ressortir une image quelque peu différente. Sur les cinq dernières années, l'Amérique du Sud, les Etats-Unis puis l'Afrique s'avèrent les plus actifs sur le marché international (cf. graphique 3). Le Brésil est apparu très récemment comme un acteur dynamique et ce pays pourrait rattraper le niveau des exportations australiennes en 2006, avec un volume de l'ordre de 450 000 tonnes⁷. Les exportations des Etats-Unis ont progressé de 1,5 à 2,5 millions de tonnes, confortant la position dominante du pays. Les exportations de l'Asie centrale révèlent quant à elles une certaine atonie. A court et moyen terme, les Etats-Unis, l'Asie centrale et l'Afrique de l'Ouest devraient finalement maintenir leur position de leader sur le marché international. L'Afrique de l'Ouest pourrait passer devant l'Asie centrale en deuxième position,

7. Perrin Serge, Lagandre Damien (2005) : Le coton africain face à la concurrence du marché mondial.

▼ Carte 2. Principaux flux d'exportations de coton dans le monde

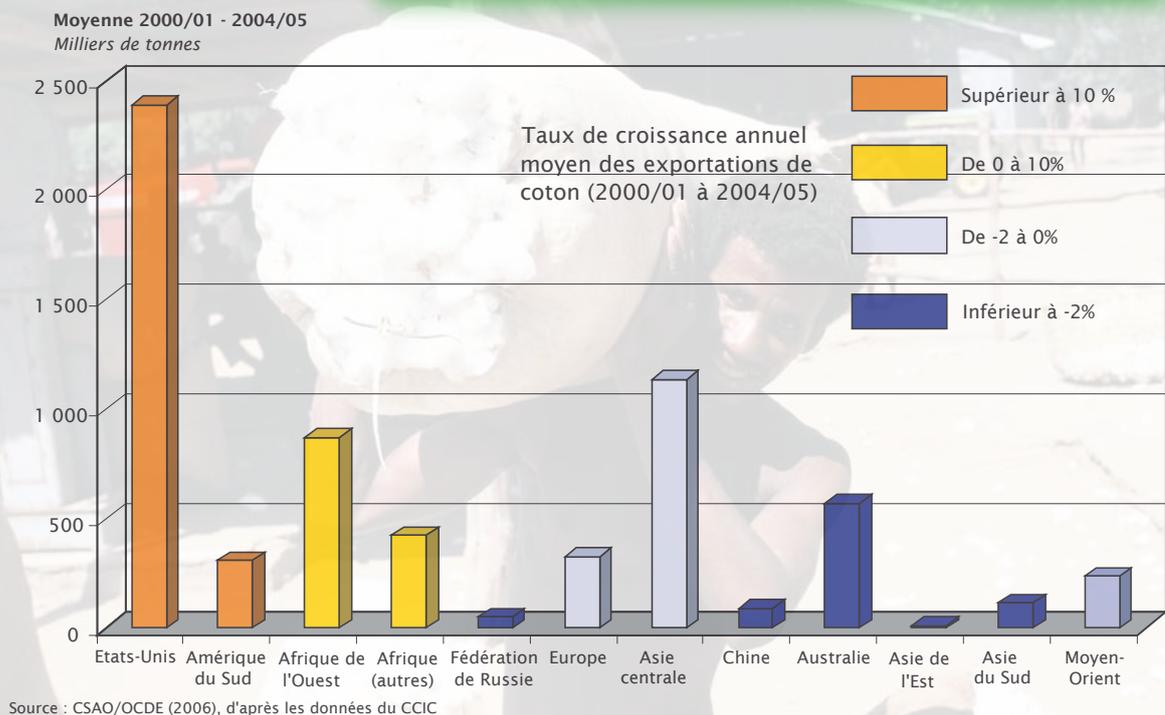


▼ Carte 3. Destination des exportations de coton d'Afrique de l'Ouest



ce qui n'est pas sans conséquences sur les approvisionnements en coton de la Chine et plus globalement de ceux de l'Asie (cf. carte 3). Depuis quelques années, on assiste en effet à une réorientation des exportations ouest-africaines de coton vers cette région.

Graphique 3. Dynamique des exportations mondiales de coton

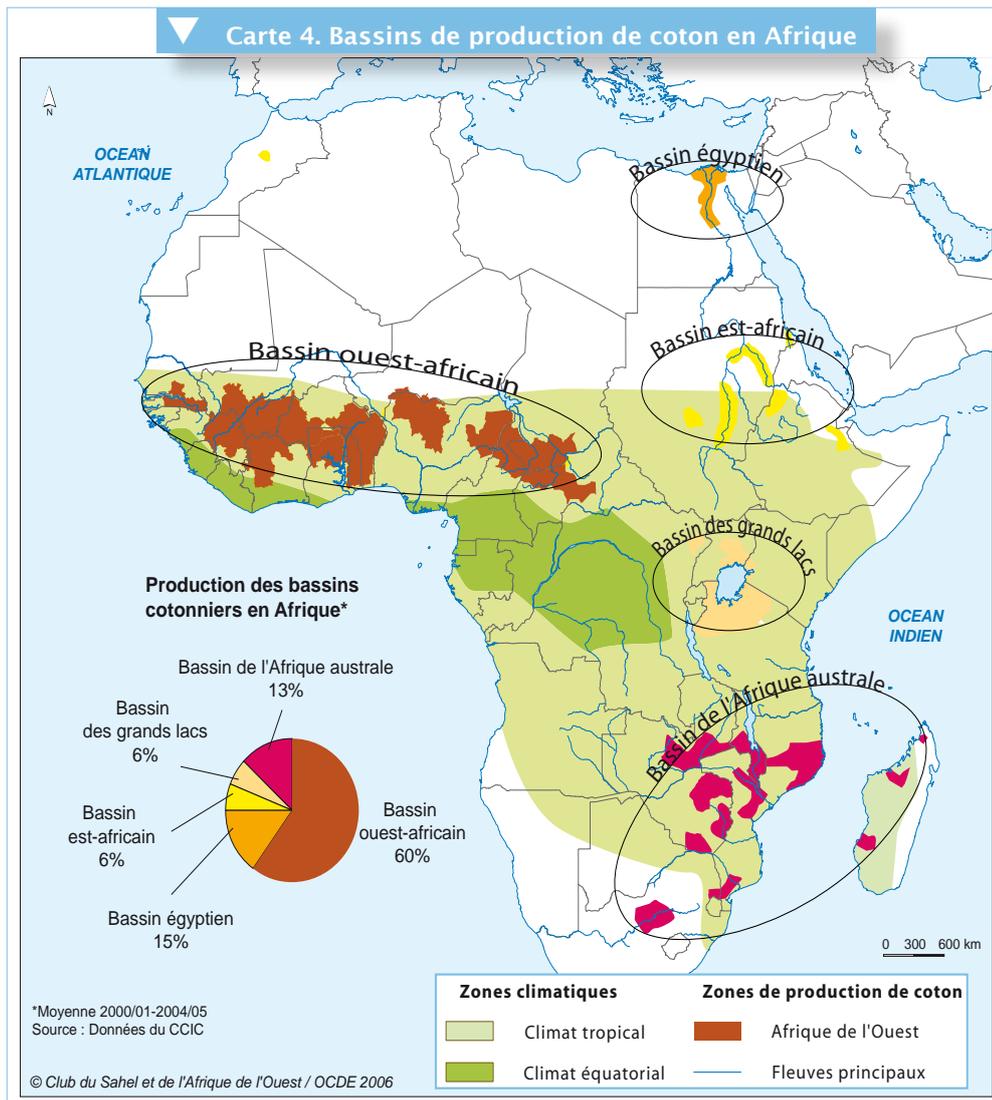


II. Le coton ouest-africain

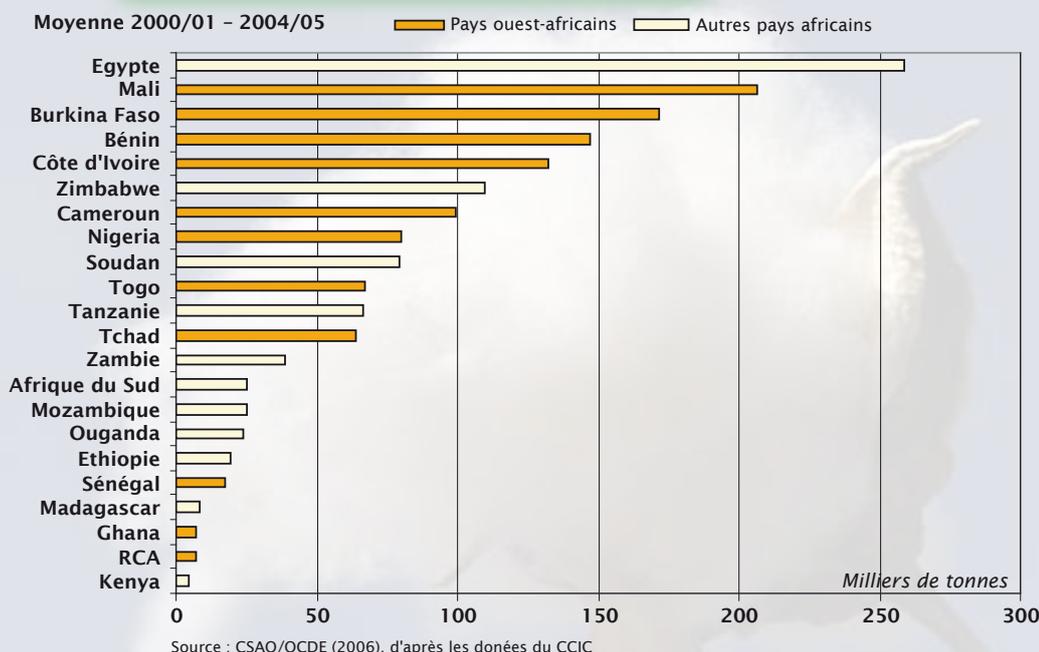
2.1 Panorama continental

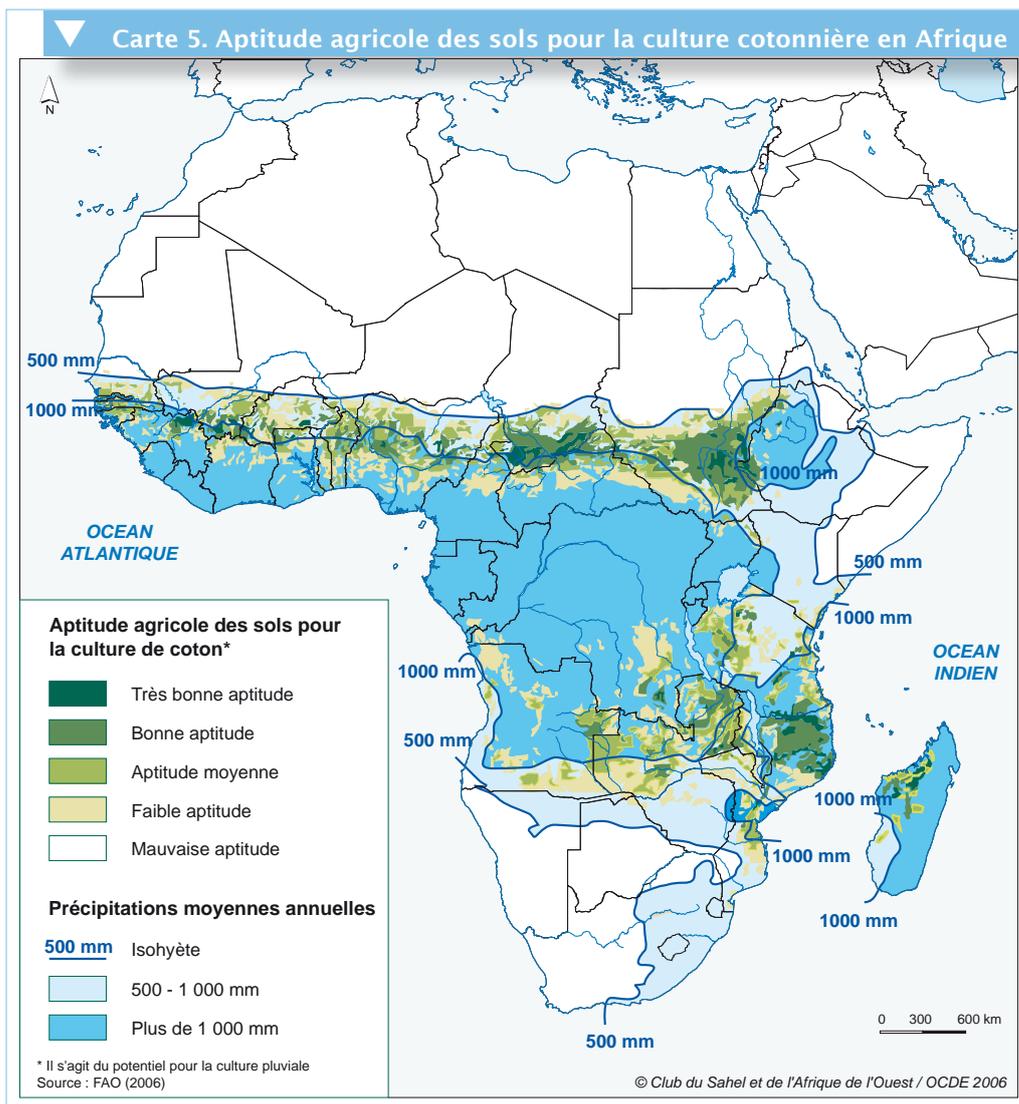
L'Afrique compte des centaines de variétés de graines de coton, dont la présence remonte pour certaines aux X^{ème} et XIII^{ème} siècles. Dans les pays à faible pluviométrie, le coton doit être irrigué. C'est le cas d'une grande partie des superficies cultivées en Égypte et de la totalité de celles du Maroc. En Afrique subsaharienne, la culture cotonnière, très majoritairement pluviale, est concentrée dans la zone climatique tropicale où alternent saisons sèches et saisons humides.

On distingue cinq bassins cotonniers sur le continent parmi lesquels le bassin ouest-africain — s'étendant de la Sénégambie au Sud-Est du Tchad voire au centre de la République centrafricaine — est le plus important (cf. carte 4) : il y est produit près des deux tiers de la production africaine.



Graphique 4. Production de coton en Afrique





Sur les 12 premiers pays africains producteurs de coton, huit sont en Afrique de l'Ouest. Le reste du coton africain se trouve réparti sur quatre zones le long d'une bande Nord-Sud allant de la vallée du Nil à l'Afrique du Sud. La plus importante d'entre elles est celle de la vallée du Nil, l'Égypte étant le premier producteur africain sur la moyenne des cinq dernières années.

La géographie contemporaine du coton africain est très différente de la réalité qui prévalait dans les années 1960. Au lendemain des indépendances, l'Afrique de l'Ouest ne représentait qu'en moyenne 15 % de la production africaine, contre près de 40 % pour l'Égypte et 20 % pour l'Afrique de l'Est. Les politiques cotonnières menées à partir des années 1970 au sein de la zone franc expliquent dans une large mesure le développement du coton dans cet espace.

Encadré 1. Le coton, un long voyage depuis l'Inde

C'est à partir de l'Inde que l'art des cotonnades s'exporte dans l'Ancien Monde. Déjà, en 445 avant J.-C., le Grec Hérodote écrivait à propos de l'Inde : « on y trouve des arbres poussant à l'état sauvage, dont le fruit est une laine meilleure et plus belle que celle des moutons ». Dès le VII^{ème} siècle, les conquêtes arabes diffusent l'usage du coton en Afrique du Nord et en Europe. Le commerce entre l'Europe et l'Inde prend une nouvelle dimension notamment grâce à l'ouverture de la route des Indes par Vasco de Gama en 1497. Avec l'invention du métier à tisser de Jacquard, le coton participe à la Révolution industrielle européenne. On perfectionne alors la filature et le tissage. Dans les pays industrialisés, les vêtements en coton, même les plus fins, sont désormais accessibles à tous. C'est l'invention de l'égreneuse à scies qui sera à l'origine de l'essor de la culture cotonnière aux Etats-Unis. Au début du XX^{ème} siècle, 90 % du commerce mondial du coton est dans les mains des Européens et l'approvisionnement en coton brut est assuré surtout par les Etats-Unis, l'Inde et l'Égypte. Aujourd'hui, le coton est cultivé sur les cinq continents, dans une centaine de pays.

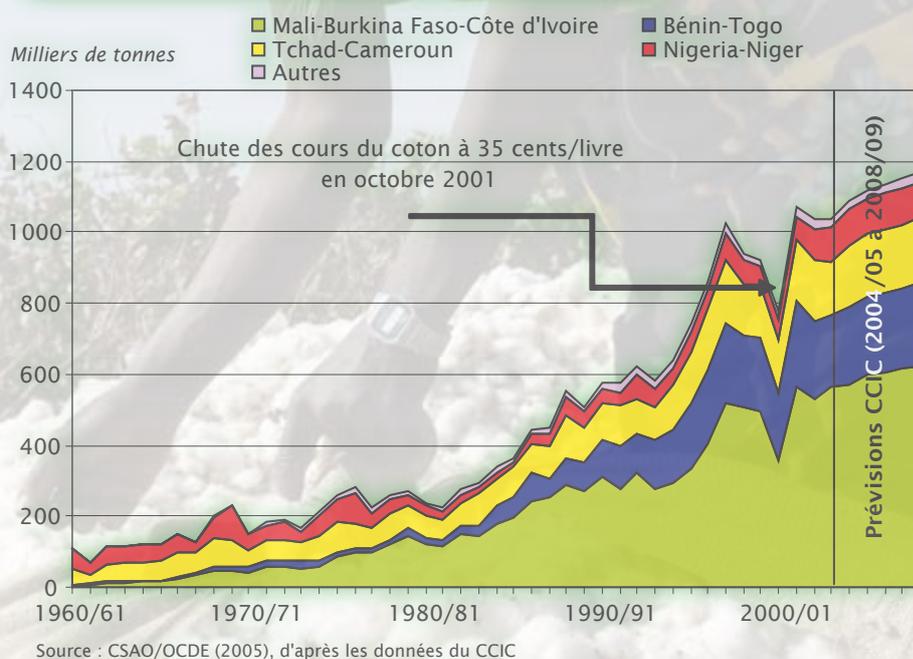
Texte intégralement repris du dossier coton réalisé par le Cirad http://www.cirad.fr/fr/regard_sur/coton.php

2.2 Naissance et développement du coton ouest-africain

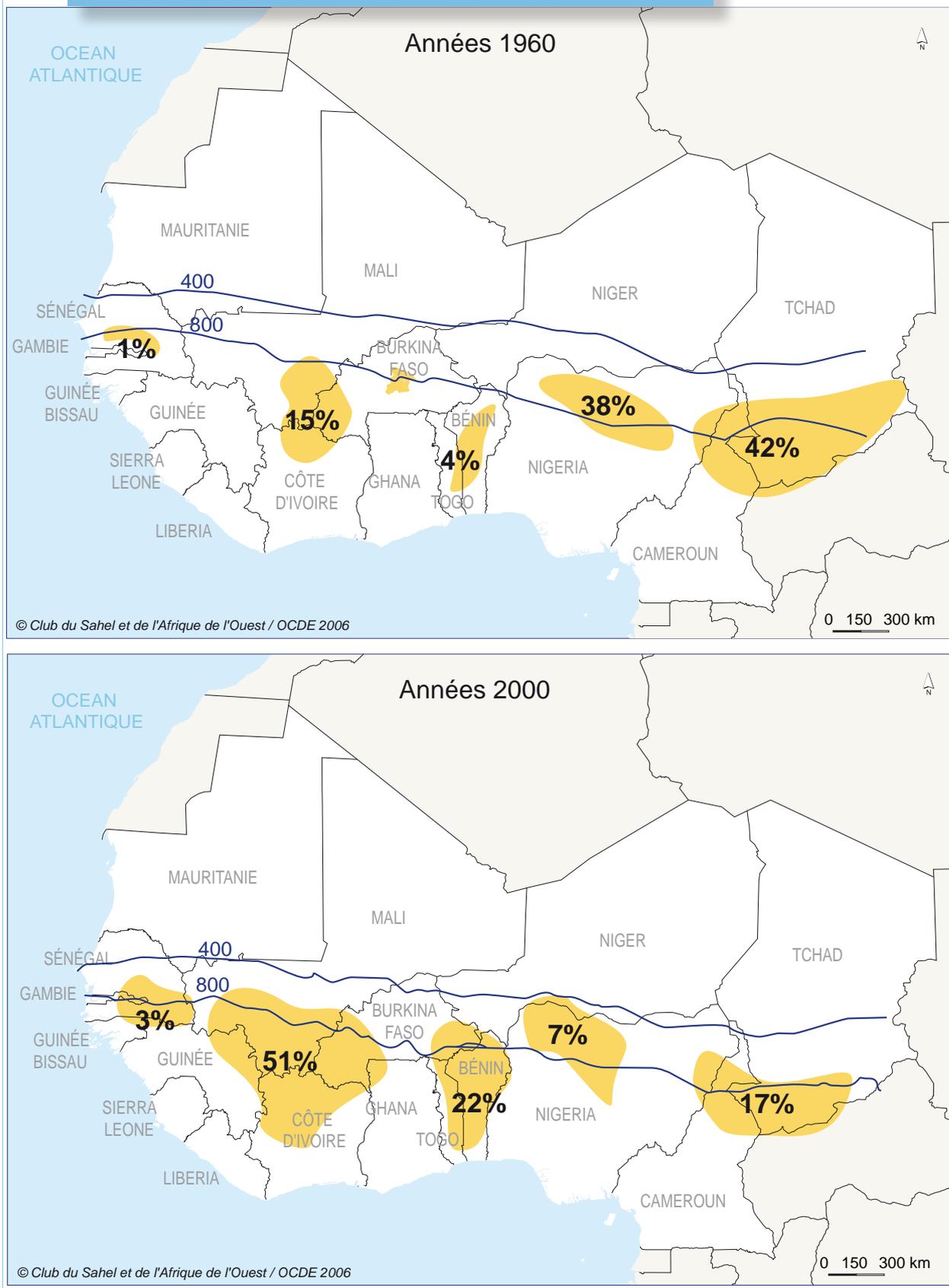
La deuxième moitié du XIX^{ème} siècle est une période charnière de l'histoire du coton dans le monde. Les années 1850 sont d'abord marquées par un doublement du prix mondial sous l'effet du développement rapide de l'industrie textile en Europe et de troubles importants en Inde (révolte des soldats indiens servant dans la compagnie des Indes orientales). Puis, la guerre de sécession aux États-Unis (1861-1865) prive le marché d'une source importante d'approvisionnement. La fin des hostilités fait certes provisoirement baisser les cours mais augure d'une ère nouvelle du fait de la disparition du travail non rémunéré des esclaves. Les puissances européennes se tournent alors vers leurs colonies africaines sous l'impulsion des lobbys industriels. Dès les années 1860, une association pour le développement de la culture du coton est créée à Manchester à l'initiative d'un groupe d'industriels inquiets des difficultés d'approvisionnement. Rapidement, des essais sont lancés en Gambie et en Sierra Leone, puis au Nigeria. En 1903, les Anglais établissent au Nigeria la British Cotton Growers Association (BCGA). Quant à l'administration française, elle se tourne d'abord vers la vallée du Sénégal où les Soninkés disposent d'une longue tradition cotonnière, puis la Casamance ; sans succès. Dans les années 1930, les travaux de construction de l'Office du Niger au Mali sont d'abord conçus pour la production de coton. Là encore les espoirs sont déçus. Ce sont finalement les savanes d'Afrique Équatoriale Française (AEF) entre le Cameroun, le Tchad et la RCA qui accueillent le premier grand bassin cotonnier (cf. carte 6). Ce dernier restera le plus important de la région jusque dans les années 70 (42 %) devant le bassin nigérian (38 % de la production ouest-africaine).

Ce n'est qu'après les indépendances que le coton se développe plus à l'ouest (cf. carte 6) sous l'effet de politiques volontaristes largement inspirées par les anciennes métropoles dont les industries textiles sont demeurées florissantes jusqu'à l'orée des années 1980. Ces politiques s'appuient sur des entreprises parapubliques dont les activités de soutien et d'encadrement serré des producteurs portent sur la vulgarisation, la recherche, l'appui à la commercialisation, etc. (cf. encadré 2).

Graphique 5. Evolution de la production de coton en Afrique de l'Ouest de 1960/61 à 2008/09



Carte 6. Evolution des bassins cotonniers entre 1960 et 2000



Au cours des quarante-cinq dernières années, les superficies consacrées à la culture cotonnière ont pratiquement quadruplé, de 800 000 à 3 millions d'hectares. Autrement dit, les superficies cultivées sont

passées de 1,5 % à 3,5 % des terres arables en Afrique de l'Ouest. Comparativement, les cultures céréalières telles que le maïs, le mil et le sorgho sont respectivement cultivées sur 9, 16 et 14 millions d'hectares. L'extension des surfaces cultivées en coton s'est accompagnée d'une augmentation tendancielle des rendements de 400 kg/ha au début des années 1960 à 1 tonne/ha aujourd'hui.

2.3 L'ère des réformes et de la libéralisation

En dépit de ces performances, les filières cotonnières ont fait face à des périodes de crises économiques et financières importantes. C'est à la suite de ces difficultés que, dans le cadre des politiques d'ajustement structurel, les premières réformes de libéralisation ont été engagées. La libéralisation du secteur cotonnier observée dans la plupart des pays procède d'un certain nombre de tendances homogènes. D'une part, les sociétés d'État transfèrent progressivement un certain nombre de fonctions (activités de recherche et développement, approvisionnement en intrants, production et collecte primaire du coton et activités d'égrenage) aux unions de producteurs ou à d'autres acteurs privés. Dans le cas des pays anglophones, ce processus est même achevé⁸. On observe également que les producteurs ou groupements de producteurs sont de plus en plus impliqués dans la gestion globale des filières. D'autre part, ces changements ne remettent pas fondamentalement en cause certains ressorts de l'État qui continue de décider ou de peser sur les décisions prises en matière de fixation des prix d'achat aux producteurs notamment. Cependant, ces tendances générales cachent mal la diversité des modalités de la libéralisation.

■ La nature des sociétés cotonnières. Dans certains cas, ces dernières sont toujours en place mais ont ouvert leur capital aux producteurs ou à d'autres acteurs privés nationaux et internationaux (ex : Union Nationale des Producteurs de Coton au Burkina Faso - Unpc-B - dans le capital de la Sofitex au Burkina Faso ; sociétés privées (Aiglon, Dagriss) au sein de la Société Nationale du Coton au Niger ; sociétés privées et producteurs pour ce qui concerne la Sodefitex au Sénégal). Dans d'autres cas, les entreprises publiques ont été totalement démantelées et remplacées par de nouvelles structures : la nouvelle compagnie cotonnière de Guinée (CGC - dont les capitaux proviennent d'acteurs privés et de producteurs), née au terme des projets publics de développement cotonniers, a passé en 2000 une convention avec l'État pour une durée de 15 ans. Mais quelles que soient les configu-

Encadré 2.

Les filières cotonnières dans la zone francophone avant la libéralisation

Le développement du coton en Afrique de l'Ouest, notamment dans sa partie francophone est le résultat de la mise en place et de l'implication de la CFDT (Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles, société parapublique française fondée en 1949) dans les filières cotonnières nationales avec l'appui de la recherche en particulier de l'IRCT (Institut de Recherche du Coton et des Textiles exotiques fondé en 1946). La nationalisation des structures cotonnières dans les années 1970 n'a pas remis en cause le rôle de la CFDT qui conserve des parts dans les sociétés nationales : Cotontchad (1971, Tchad), Sodecoton (1974, Cameroun), Sodefitex (1974, Sénégal), CIDT (1974, Côte d'Ivoire), Sotoco (1974, Togo), Sofitex (1979, Burkina Faso), CMDT (1975, Mali).

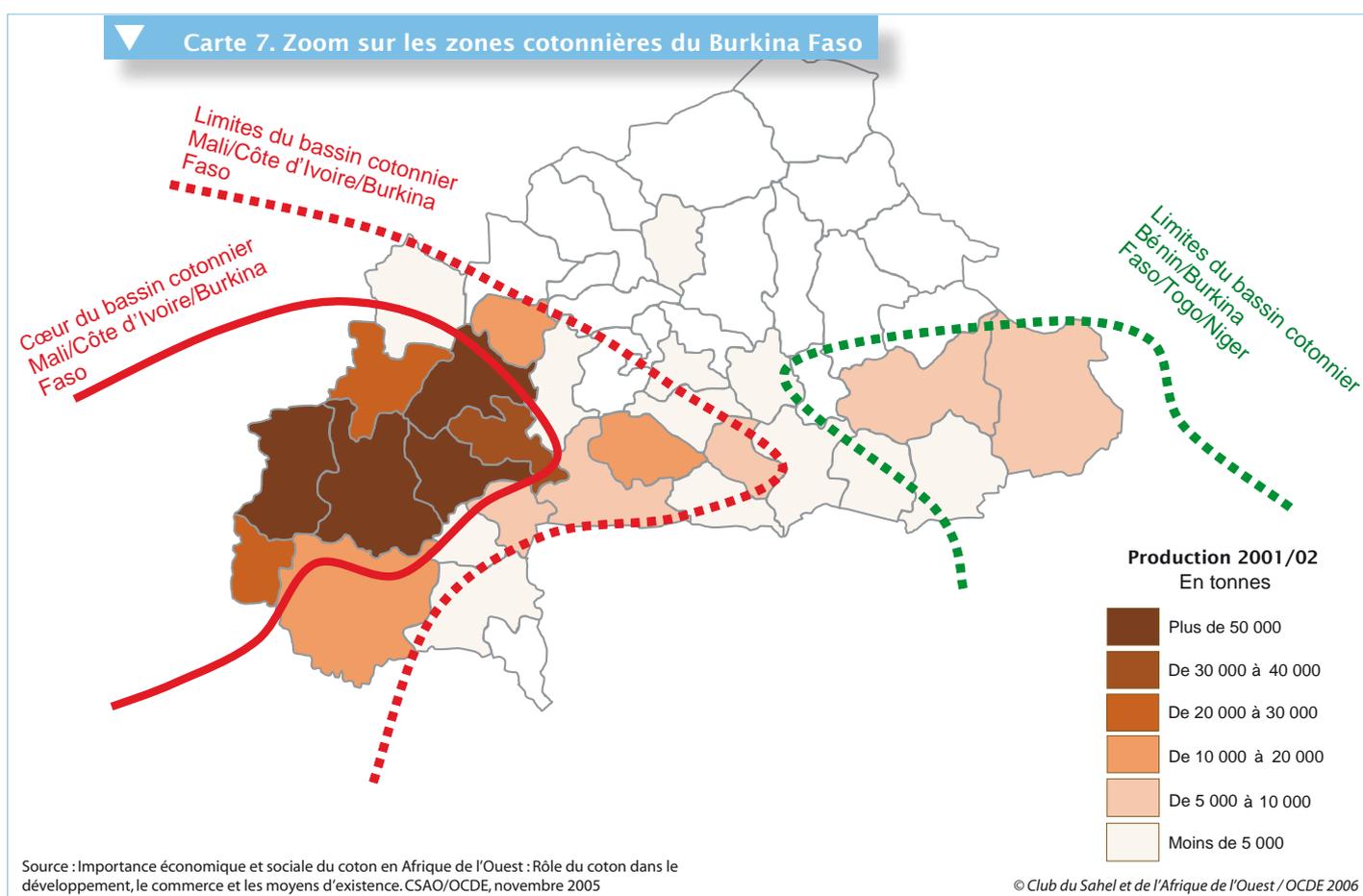
L'approche filière adoptée dans chacun des pays reposait sur une démarche commune pour un certain nombre de fonctions : péréquation de prix d'achat du coton-graine et des prix de vente des intrants sur l'ensemble de la zone cotonnière, fixation d'un prix d'achat valable pour l'ensemble de la campagne de collecte, paiement à la récolte des intrants mis à la disposition des producteurs par la société cotonnière sans marge commerciale, obligation et exclusivité d'achat de la totalité de la récolte par la société cotonnière.

Source : Le coton en Afrique de l'Ouest et du Centre. Situation et perspectives. Ministère français de la coopération et du développement (1991)

8. Le Ghana a été le premier à mettre en œuvre les réformes de libéralisation en 1985 avec la privatisation du Cotton Development Board (CDB) devenu Ghana Cotton Company Ltd (GCCL). L'Etat détenait alors 30 % de son capital à côté d'autres actionnaires : sociétés textiles, fournisseurs d'intrants et Agricultural Development Bank.

rations, les sociétés cotonnières des pays francophones conservent encore un certain nombre de prérogatives dans l'organisation des filières, même si celles-ci s'amenuisent. Au Ghana, les activités liées à la production et la commercialisation sont totalement privatisées ; il n'existe donc plus de société cotonnière ; l'État se cantonne à un rôle de certification des semences et d'entretien des pistes rurales. Il en va de même au Nigeria où la puissance publique intervient dans la recherche (institut de recherche agricole à Zaria), la certification et la fourniture de semences par le biais du Ministère de l'agriculture, et les subventions pour les engrais.

- Les fonctions des sociétés cotonnières. Dans certains pays, ces fonctions sont limitées à l'égrenage, les autres activités étant prises



en charge par les acteurs privés ou les groupements de producteurs : au Bénin, la Sonapra gère 12 usines d'égrenage sur les 20 en fonctionnement ; au Togo, la libéralisation a ouvert le marché à trois nouveaux opérateurs en dehors de la Sotoco pour ce qui concerne l'égrenage et la filature ; en Gambie, la Gamcot, société privée, gère la collecte et l'égrenage du coton, l'encadrement agricole, technique et financier devant être assuré par la Sodefitex (Sénégal). Dans d'autres pays, comme le Burkina Faso, la libéralisation a respecté le principe de « filière intégrée » et chaque société cotonnière a en charge l'organisation de la production, la transformation et la commercialisation du coton fibre.

La restructuration de la filière et la création de nouvelles sociétés cotonnières ont parfois été accompagnées par une redéfinition géographique de leurs activités. Cette situation prévaut en Côte d'Ivoire où trois sociétés se partagent le territoire : la CIDT nouvelle au Sud, Ivoire coton au Nord-Ouest et LCCI au Nord-Est. Au Burkina Faso, si la Sofitex a conservé son rôle à l'Ouest, Faso coton a repris la zone Centre et Socoma la zone Est. Cette configuration pourrait être adoptée au Mali à partir de 2008, ou pour les cas de privatisation à venir de la Sodécoton (Cameroun) ou de la Cotontchad (Tchad).

Tableau 1. Importance macro-économique du coton en Afrique de l'Ouest

Moyenne 2000-2004	Exportations de coton fibre (millions de US\$)	Part dans les exportations ouest-africaines de coton	Part dans les exportations agricoles du pays	Part dans les exportations totales du pays
Bénin	142,5	16 %	70 %	30 %
Burkina Faso	154	17 %	75 %	56 %
Cameroun	102,8	11 %	20 %	7 %
Cap-Vert	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	147,7	17 %	6 %	4 %
Gambie	0,2	-	-	-
Ghana	5,3	1 %	1 %	1 %
Guinée	0,2	-	-	-
Guinée-Bissau	0,1	-	-	-
Liberia	-	-	-	-
Mali	188,1	21 %	63 %	30 %
Mauritanie	-	-	-	-
Niger	0,2	-	-	-
Nigeria	31,8	4 %	7 %	-
Sénégal	17,5	2 %	11 %	9 %
Sierra Leone	-	-	-	-
Tchad	59,7	7 %	52 %	30 %
Togo	39,6	4 %	38 %	8 %

Source : Faostat (2006)

Soumis à des politiques nationales différentes et parfois divergentes, les producteurs cotonniers n'ont pas le même accès aux services de vulgarisation, de formation, de fourniture d'intrants et de commercialisation selon qu'ils sont d'un côté ou de l'autre d'une frontière. Pourtant, les bassins de production cotonniers sont transfrontaliers (cf. cartes 7 et 8). Les processus de libéralisation des filières nationales vont-ils progressivement gommer ces disparités de politiques ? Le fait est que ces processus sont aujourd'hui menés sans concertation entre les pays et que leurs modalités sont différentes. La mise en œuvre de stratégies de coopération transfrontalière et d'harmonisation des politiques nationales est aujourd'hui nécessaire. C'est dans cet esprit que la CEDEAO veut promouvoir le « développement des coopérations transfrontalières entre les différentes sociétés cotonnières nationales de façon à harmoniser leurs stratégies et méthodes d'intervention, réduire les coûts d'approvisionnement en intrants, développer les synergies et réduire les coûts de collecte, d'égrenage et d'acheminement aux ports »⁹.

9. CEDEAO (2004) : Cadre de politique agricole pour l'Afrique de l'Ouest.

III. Au cœur des enjeux régionaux du développement

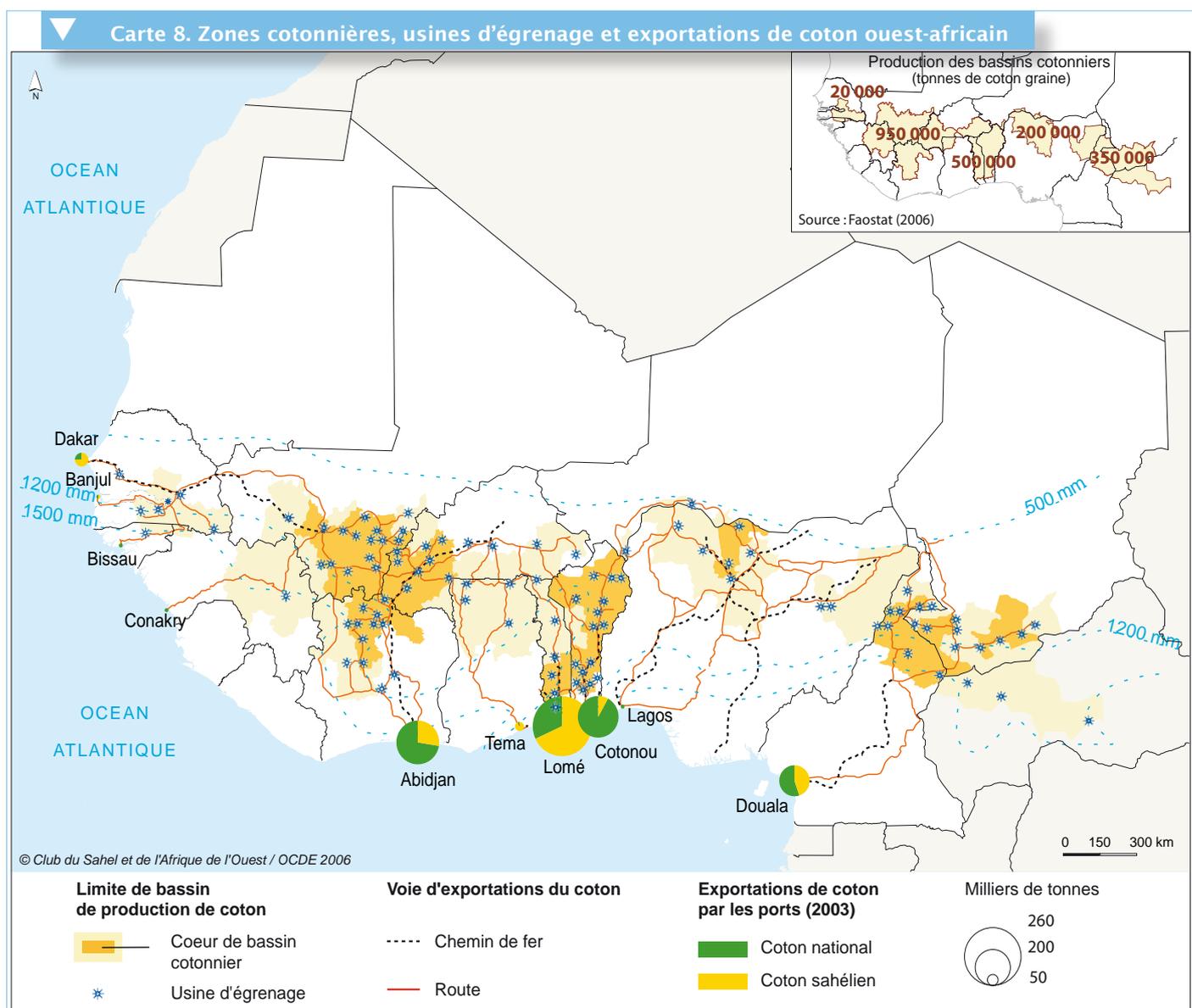
3.1 Des bassins régionaux pour des richesses nationales

Le coton est cultivé dans l'ensemble des zones sub-humides et semi-arides bénéficiant d'une pluviométrie annuelle comprise entre 500-700 mm et 1 200-1 500 mm. Ceci explique pourquoi on retrouve cette culture aussi bien dans les zones septentrionales des pays côtiers (Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Nigeria, Togo) que dans les zones méridionales des pays

enclavés (Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad). Le coton est également cultivé dans le Centre voire le Sud du Bénin et du Togo, épousant les caractéristiques pluviométriques de cet espace (cf. carte 8).

Ces déterminants environnementaux font des zones cotonnières ouest-africaines des bassins essentiellement transfrontaliers. Le plus important d'entre eux se situe aux confins du Mali, du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire. Le Bénin et le Togo se partagent l'essentiel du second. Le troisième est centré sur le Nord Cameroun et le Sud Tchad. Le quatrième est essentiellement nigérian. Un cinquième bassin, bien que marginal sur le plan régional, peut être dessiné entre le Sénégal, l'Est de la Gambie, une partie du Nord de la Guinée et du Nord-Est de la Guinée Bissau. Certains de ces espaces sont soudés par des liens socio-culturels très puissants : espace Houssa entre le Nigeria et le Niger, ou l'aire Sénoufo entre la Côte d'Ivoire, le Mali et le Burkina Faso.

Ces bassins transnationaux sont parsemés d'usines d'égrenage (on en dénombre près de 100 en Afrique de l'Ouest, contre 1 000 aux Etats-Unis dont la production de coton graine est quatre fois plus élevée). C'est



à partir de ces usines que le coton est transporté, par la route ou le chemin de fer, vers les ports des pays côtiers. Jusqu'en 1999, la plupart du coton sahélien était exporté par le port d'Abidjan. La crise ivoirienne a poussé les acteurs économiques à utiliser d'autres corridors de transit. C'est le cas du coton burkinabè qui s'est orienté sur le port de Lomé et dans une moindre mesure sur celui de Tema.

Ces exportations dégagent des ressources extérieures (et budgétaires) non négligeables pour les économies nationales et ont des impacts variés dépendant de leur structure économique (cf. tableau 1).

3.2 De la cotonculture au développement des céréales et de l'élevage

On estime que 2 à 3 millions de ménages ouest-africains cultivent le coton sur une partie de leurs champs ; la superficie cotonnière moyenne étant de 1 à 2 hectares. Dans la très grande majorité des cas, le coton est produit avec relativement peu de moyens et une main-d'œuvre familiale faiblement rémunérée par rapport aux pays développés. Ce constat global masque certaines hétérogénéités dans les types d'exploitations : si les petites exploitations familiales peu ou pas équipées forment la très grande majorité des exploitations, des plantations un peu plus grandes (2 à 5 ha) se sont développées grâce à la culture attelée. Il existe également un petit nombre d'exploitations de 20 à 30 ha disposant d'une main-d'œuvre familiale nombreuse, avec un équipement agricole important en culture attelée et parfois motorisée.

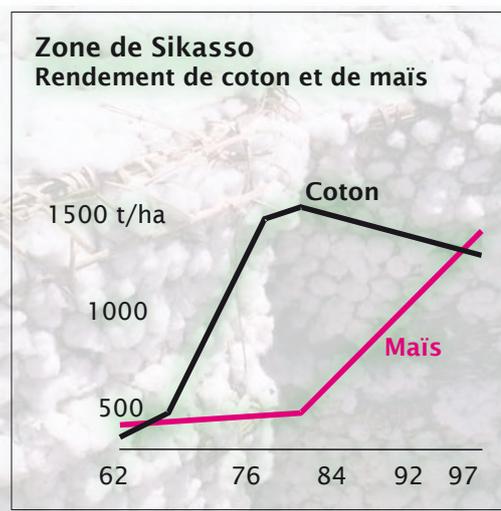
La production de coton n'est jamais ou presque l'activité unique d'une exploitation même si elle en reste souvent l'élément pivot. Elle a suscité le développement de la pratique d'une culture mixte en association avec le mil, le sorgho et plus récemment le maïs. La succession coton/céréales sur une même parcelle permet aux céréales de bénéficier de l'arrière-effet des engrais du coton. Ceci explique dans une certaine mesure pourquoi les productions de coton et de céréales ont suivi la même tendance depuis les années 1980 (cf. graphique 6).

Dans les savanes sub-humides peu peuplées, l'apparition des cultures à vocation commerciale a permis le développement de la traction animale car ces activités autorisaient l'acquisition de revenus nécessaires à l'achat du matériel et des animaux. Dans le cas des fronts pionniers cotonniers, la culture attelée est utilisée pour limiter l'enherbement en labourant avant le semis et en effectuant les sarclages mécaniques¹⁰. Cependant,

Encadré 3. Région de Sikasso au Mali : de l'agriculture de rente à l'agriculture commerciale

La culture du coton est très ancienne au Mali. L'administration coloniale l'impose comme culture d'exportation. Un organisme (la CMDT) prend en main aussi bien la culture que la collecte et l'égrenage. La CMDT pousse les paysans à augmenter les rendements (de 200 kg à 1 600 kg), par la limitation des surfaces et l'apport d'engrais. Les paysans comprennent vite que l'engrais financé par le coton peut aussi servir à une culture alimentaire (ils « détournent » parfois une part de l'engrais à cette fin). Les revenus du coton sont d'abord investis dans l'augmentation du troupeau sous forme d'épargne ; puis ils sont affectés à l'acquisition d'animaux de trait et de charrue. Lorsque la pression de la CMDT se desserre, les paysans utilisent les charrues attelées pour accroître la superficie cultivée. Parallèlement, la croissance de la demande urbaine, locale et régionale, fait des céréales, du maïs en particulier, une « culture commerciale ».

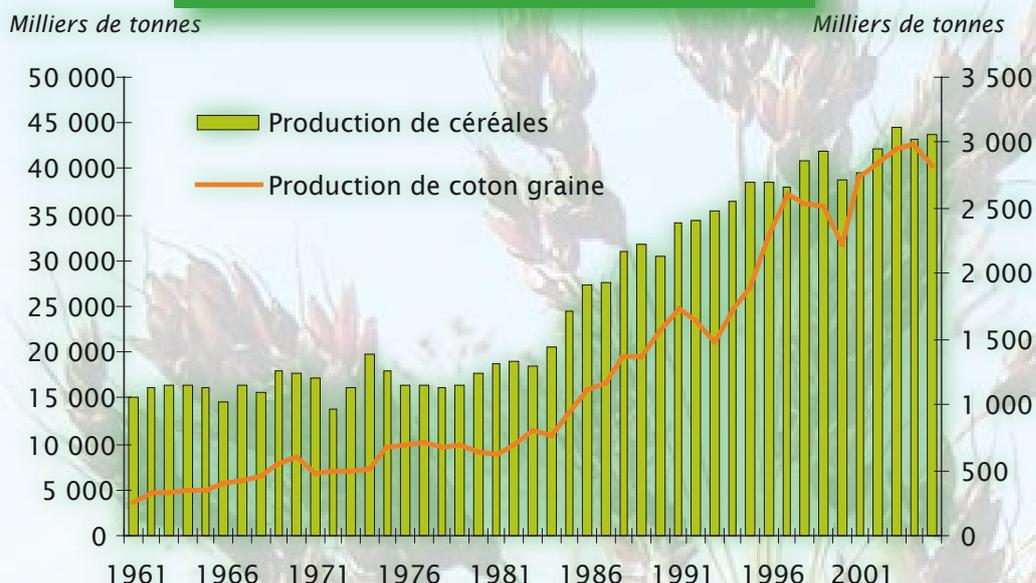
Entre 1984 et 1997 dans la zone de Sikasso, la surface moyenne de l'exploitation paysanne passe de 1 à 3 ou 4 ha. De 1977 à 1997, la production de maïs passe de 10 000 à 70 000 tonnes. Dans le même temps, la surface en coton passe de 15 000 à 78 000 ha et les rendements baissent. La répartition entre coton et céréales se stabilise autour de 30/55. Un début de système d'assolement et d'association agriculture-élevage se substitue à l'agriculture traditionnelle itinérante. Le prochain défi est celui de la disparition des jachères et de la régénération des sols.



Source : Etude ECOLOC, Sikasso (Mali), Club du Sahel/OCDE, juillet 1998

10. CIRAD (2005) : L'association agriculture élevage : une stratégie de développement durable en Afrique de l'Ouest et du Centre.

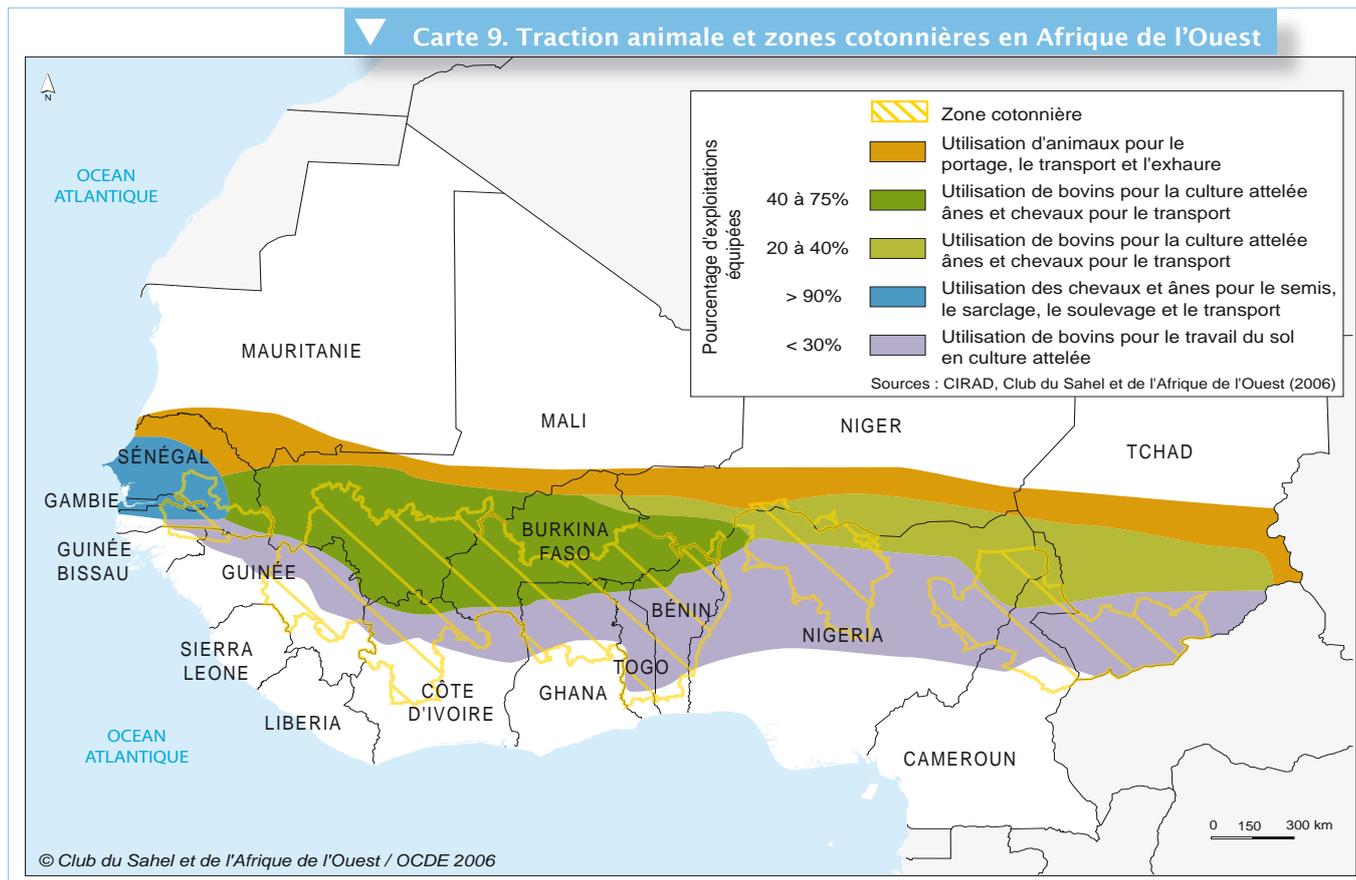
Graphique 6. Évolution parallèle de la production de coton et de céréales en Afrique de l'Ouest



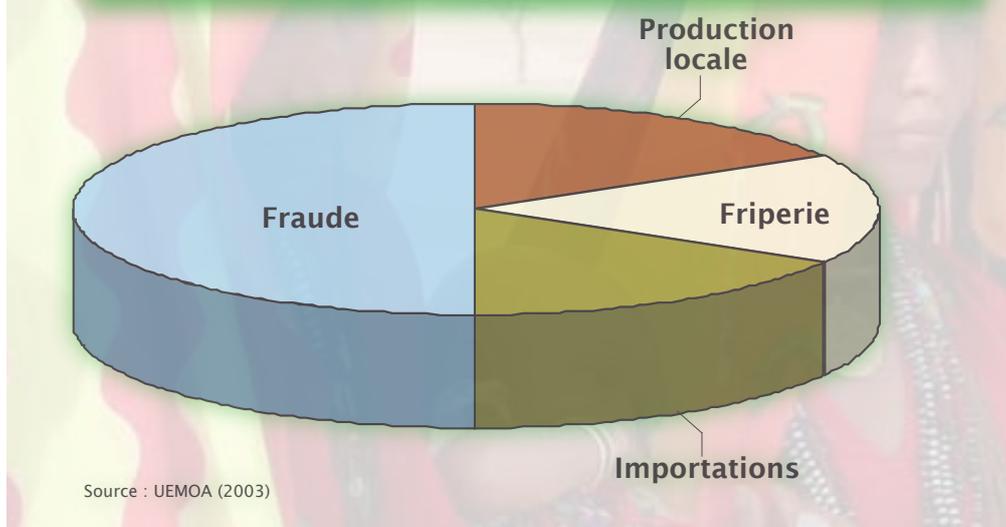
toutes les zones cotonnières de la région ne sont pas uniformément touchées par le phénomène ; les taux record d'utilisation de la traction animale se situant au cœur du principal bassin cotonnier ouest-africain : près de 60 % des exploitations cotonnières au Burkina Faso, 85 % au Mali¹¹ (cf. carte 9).

11. DAGRIS (2002) : Les filières partenaires.

Carte 9. Traction animale et zones cotonnières en Afrique de l'Ouest



Graphique 7. Estimation de la répartition du marché textile de l'UEMOA



3.3 L'industrie textile

La production cotonnière ouest-africaine est globalement peu valorisée¹², une grande partie des fibres produites étant exportées sur le marché international. Cependant, la situation est très différente entre les pays francophones (plus de 90 % du coton est exporté sous forme de fibres) et les pays anglophones. Sur la période 1993/94-2003/04, respectivement 90 % et 65 % du coton nigérian et ghanéen était en effet transformé par les industries locales.

12 Si l'industrie textile est seule abordée ici, il convient de rappeler que la graine de coton est largement transformée en Afrique de l'Ouest, notamment pour en extraire l'huile de coton à des fins de consommation alimentaire humaine et les tourteaux de coton destinés à l'alimentation du bétail ; ces activités seront traitées dans un autre chapitre de l'Atlas. L'huile de coton arrive avec 3,9 millions de tonnes au 5ème rang mondial de la consommation d'huile alimentaire. Les tourteaux se situent au 2ème rang mondial de la consommation animale derrière le soja.

Graphique 8. L'industrie du coton en Afrique de l'Ouest

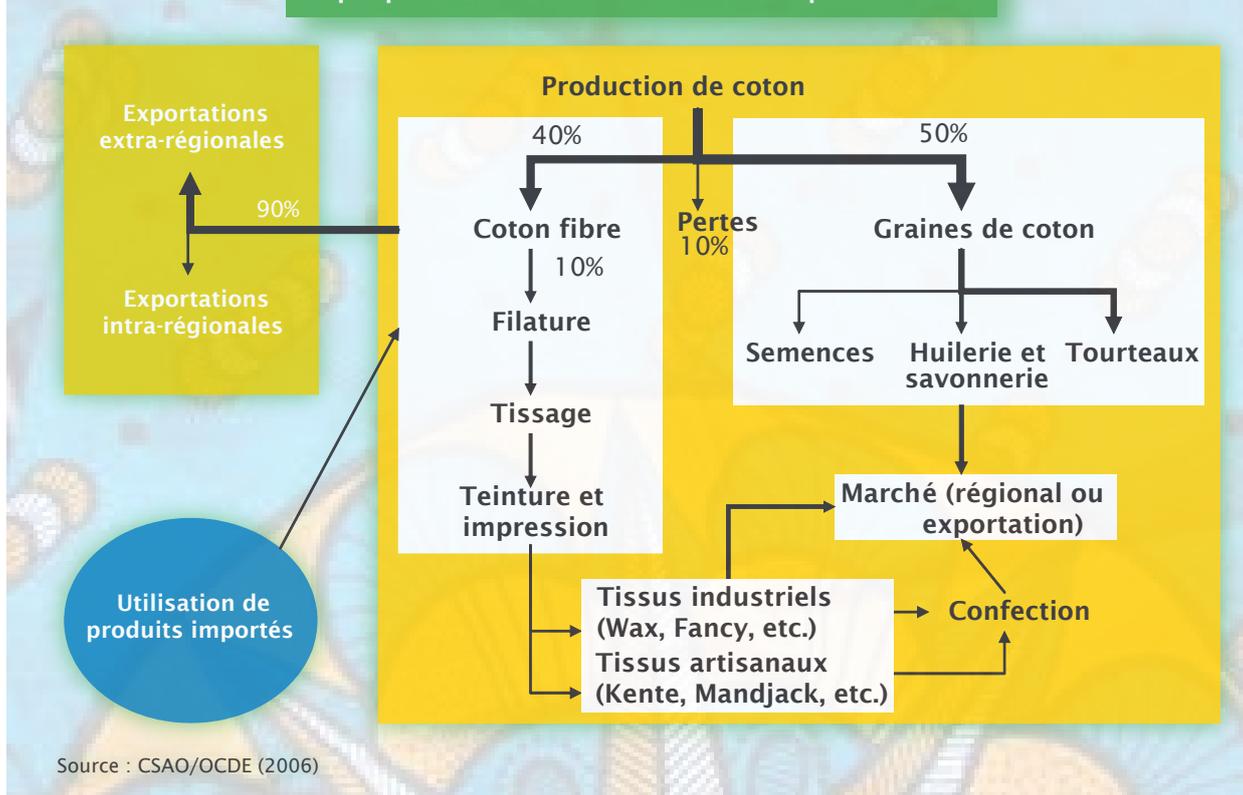


Tableau 2. Recensement des unités industrielles liées à la filière cotonnière en Afrique de l'Ouest (2006 ou année la plus récente)

	Usines d'égrenage			Huileries	Textiles
	Nombre d'usines	Capacité d'égrenage (Tonnes)	Production de coton graine (2000-05)	Unités industrielles	
Bénin	20	650 000	415 000	2	4 (dont 1 en arrêt)
Burkina Faso	15	535 000	432 000	1	2
Cameroun	9	300 000	219 000	1	5
Côte d'Ivoire	12	420 000	346 000	1	12 (dont 8 en arrêt)
Gambie	1	10 000	5 000	-	-
Ghana	n.d.	n.d.	20 000	n.d.	5
Guinée	1	n.d.	49 000	-	1
Guinée Bissau	1	n.d.	4 000	-	-
Mali	17	600 000	515 000	3	2
Niger	2	60 000	10 000	-	2 (dont 1 en arrêt)
Nigeria	2	n.d.	378 000	n.d.	Une centaine (60 à 80 en arrêt)
Sénégal	5	65 000	41 000	n.d.	12 (dont 4 en arrêt)
Tchad	10	230 000	198 000	1	1 (fermée)
Togo	6	200 000	162 000	1	4 (dont 2 en arrêt)

Source : Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE (2006)

Si les premières unités industrielles ont été implantées à partir des années 1950, c'est au cours de la période 1965 - 1985 que l'Afrique de l'Ouest voit naître et se développer l'industrie textile sous l'effet de politiques volontaristes menées par les États. A cette période « faste » succéderont des années difficiles marquées par la crise des entreprises publiques, l'ajustement structurel, la dévaluation du franc CFA ainsi que la concurrence de la friperie en provenance des pays développés et du textile asiatique (cf. graphique 7). Cette situation a amorcé un processus de désindustrialisation : au sein de la zone UEMOA, on dénombrait 41 unités industrielles en 1980, contre une vingtaine en fonctionnement aujourd'hui. Au Nigeria, les professionnels du secteur s'inquiètent également. Si en 1999, on pouvait recenser une centaine d'usines, la plupart à Lagos et Kaduna, aujourd'hui seule une vingtaine ou une quarantaine demeure en fonctionnement selon les sources. Deux tendances contradictoires se dessinent à l'avenir : les accords de l'AGOA¹³ et la mise en œuvre d'une politique régionale de valorisation de la chaîne textile au niveau de l'UEMOA seraient de nature à renforcer les activités industrielles de la région¹⁴. Mais par ailleurs, la fin des accords ATV devrait exacerber la concurrence des pays compétitifs tels que l'Inde ou la Chine à moins de promouvoir une politique commerciale régionale cohérente avec la stratégie industrielle.

Au-delà du niveau industriel, le secteur artisanal du tissu et de l'habillement traditionnels (filage, teinture, fabrication de tissus, vente, etc.) est le deuxième plus grand employeur d'Afrique de l'Ouest, après

13. AGOA : African Growth Opportunity Act. Promulguée le 18 mai 2000 par le Président Bill Clinton, cette loi permet à des pays d'Afrique subsaharienne d'exporter vers les Etats-Unis, sans douane, ni contingent, des produits répondant aux règles d'éligibilité et d'origine définies. 14 pays de l'Afrique de l'Ouest y sont aujourd'hui éligibles.

14. La stratégie de développement textile de l'UEMOA prévoit « une industrie textile régionale dynamique, transformant 25 % de la production cotonnière locale, générant 50 000 emplois industriels ». Voir étude d'identification et de promotion d'unités industrielles régionales dans la filière coton de l'UEMOA (mars 2003).

l'agriculture. Entre 65 et 70 % des artisans maliens, 50 % des artisans burkinabè et 30 à 40 % des artisans ghanéens travaillent dans le secteur du textile traditionnel¹⁵.

15. Igue J. (2004) : Le secteur textile traditionnel en Afrique de l'Ouest.

IV. Un avenir deux fois régional

La place de l'Afrique de l'Ouest sur le marché international et les perspectives de développement de la filière cotonnière au niveau régional et international dépendent d'un certain nombre de facteurs internes et externes (émergence de nouveaux pays producteurs, développement du coton biotechnologique, concurrence des fibres synthétiques, taux de change euro/dollar, cours du pétrole, etc.). Parmi ces facteurs, la lutte contre les subventions agricoles a constitué un enjeu majeur et très médiatisé pour le coton ouest-africain. Les résultats obtenus dans le cadre des négociations du cycle de Doha sur le coton sont relativement encourageants. Les pays ouest-africains avec la collaboration des représentants des ONGs et des organisations professionnelles ont su démontrer qu'ils pouvaient avoir une influence sur les décisions prises dans les instances internationales. En effet, selon le communiqué officiel de l'OMC lors de la rencontre ministérielle de Hong-Kong en décembre 2005 :



- « Toutes les formes de subventions à l'exportation pour le coton seront éliminées par les pays développés en 2006.
- En ce qui concerne l'accès aux marchés, les pays développés accorderont un accès en franchise de droits et sans contingent aux exportations de coton en provenance des pays les moins avancés (PMA) à compter du début de la période de mise en œuvre.
- Les Membres conviennent que l'objectif est que, en tant que résultat des négociations, les subventions internes à la production de coton qui ont des effets de distorsion des échanges soient réduites de manière plus ambitieuse que dans le cadre de toute formule générale qui sera convenue et que ce résultat devrait être mis en œuvre au cours d'une période plus courte que celle qui sera généralement applicable. Nous nous engageons à donner la priorité au cours des négociations à l'obtention d'un tel résultat. »

16. Selon les perspectives actuelles, la demande et les importations chinoises de coton devraient se maintenir à un niveau élevé d'ici à 2010. L'Afrique de l'Ouest semble avoir pris la mesure de ce changement : 46 % de son coton était destiné à la Chine en 2004, contribuant à près de 20 % des importations totales de ce pays. Cette situation sera-t-elle durable ? L'Afrique de l'Ouest bénéficiera-t-elle de cette nouvelle configuration ?

Bien que les négociations commerciales menées dans le cadre du cycle de Doha soient actuellement suspendues, l'enseignement majeur du processus mené au sein de l'OMC est qu'une entente régionale est indispensable. Cette coopération, qui a impliqué directement quatre pays producteurs (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad), mérite d'être élargie aux autres pays producteurs ouest-africains. Parlant d'une même voie, l'ensemble de ces pays seraient en mesure de faire valoir comme il se doit les intérêts du troisième exportateur mondial qu'est l'Afrique de l'Ouest. L'avenir est donc à une Politique Cotonnière Commune face aux défis du marché mondial, particulièrement chinois¹⁶ et face à l'enjeu de la « renaissance » de l'industrie textile dans la région.

L'avenir du coton ouest-africain se jouera également sur la qualité de la fibre, et le rapport coût/qualité, sur la durabilité des systèmes cotonniers et la capacité des filières cotonnières ouest-africaines à s'organiser pour répondre à la demande. Une approche de ces enjeux par terroir cotonnier, c'est-à-dire par bassin transfrontalier, mériterait qu'on s'y attarde. L'avenir du coton ouest-africain peut donc être perçu comme « deux fois régional » ; régional au niveau « macro » pour que l'Afrique de l'Ouest puisse faire valoir ses positions dans le concert international, régional également au niveau des bassins transfrontaliers de production.

Bibliographie

- AFD (2006) *La fin des quotas textiles*. La lettre des économistes de l'AFD, n°11, janvier 2006, Paris.
- Baffes John (2004) *Cotton. Market setting, trade policies, and issues*. World Bank Policy Research, Working paper 3218, February 2004, Washington DC.
- CEDEAO (2004) *Cadre de politique agricole pour l'Afrique de l'Ouest*. ECOWAP. Document de référence pour la première phase de consultations nationales. Juillet 2004.
- Cheng Fang, Bruce A. Babcock (2003) *China's cotton policy and the impact of China's WTO accession and Bt cotton adoption on the Chinese and U.S. cotton sectors*. Working paper 03-WP-322, January 2003, Center for agricultural and rural development, Iowa State University, January 2003, Iowa.
- Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (2005) *Importance économique et sociale du coton en Afrique de l'Ouest : Rôle du coton dans le développement, le commerce et les moyens d'existence*. CSAO/OCDE, novembre 2005, Paris.
- Club du Sahel (1998) *L'économie locale de Sikasso, Mali. Etude de cas du programme « Relance des activités locales en Afrique de l'Ouest »*. Club du Sahel/OCDE, juillet 1998, Paris.
- CIRAD (2006) *Dossier Coton*. Voir : http://www.cirad.fr/fr/regard_sur/coton.php
- CIRDES (2003) *Traction animale et stratégies d'acteurs : quelle recherche, quels services face au désengagement des États ?* Atelier international d'échange, 17-21 novembre 2003, Bobo Dioulasso.
- Dahou K., Dahou T. et Gueye C. (2002) *Espaces frontaliers et intégration régionale. Le cas de SKBo*. Enda Tiers Monde, Dakar.
- Dagris (2005) *Production cotonnière africaine - Campagne 2004/05*. Note de conjoncture n°8, novembre 2005, Paris.
- FAO (2003) *Projection à moyen terme des produits agricoles*. Comité des produits, 64ème session, 18-21 mars 2003, Rome.
- Estur Gérard (2005) *Situation et perspectives du marché mondial du coton*. CCIC, 8 avril 2005, Washington.
- Estur Gérard (2005) *La compétitivité du coton africain dans le marché mondial*. CCIC, janvier 2005, Washington.
- Fok Michel (2005) *Coton africain et marché mondial : une distorsion peut en cacher une autre plus importante*. Colloque Agence universitaire de la francophonie. Filières d'exportation de produits agricoles du Sud : réformes institutionnelles, négociations internationales et impacts socio-démographiques, 6 et 7 avril 2005, Bamako.
- Goreux Louis, Macrae John (2003) *Réformes des filières cotonnières en Afrique subsaharienne*. Ministère des Affaires étrangères, juillet 2003, Paris.

- Harsmar M.** (2004) *Indigenous institutions – Constraint or refuge? The case of agricultural dynamism at the Mossi Plateau in Burkina Faso*. Rapport non publié. Suède.
- Igue John** (2003) *Le secteur informel en Afrique de l'Ouest : Le cas du tissu traditionnel*. Dans *L'Afrique de l'Ouest dans la compétition mondiale. Quels atouts possibles ?* J. Damon et J.O. Igue (eds) Karthala/CSAO-OCDE.
- Lagandre Damien** (2005) *Le secteur cotonnier en zone franc, entre succès et dépendance*. AFD, Rapport thématique Jumbo, septembre 2005, Paris.
- MacDonald Stephen, Vollrath Thomas** (2005) *The forces shaping World cotton consumption after the Multifiber Arrangement*. USDA, Electronic outlook report from the economic research service, avril 2005.
- Ministère de la Coopération et du Développement** (1991) *Le Coton en Afrique de l'Ouest et du Centre. Situation et perspectives*. Groupe de travail de la Coopération française, Paris.
- Nubukpo Kako** (2004) *L'avenir des filières cotonnières ouest-africaines : quelles perspectives après Cancun ?* Communication à la Commission Economique de la Francophonie, 7 avril 2004, Paris.
- OCDE** (2004) *Textile et vêtement : faire face aux mutations*. Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), Paris.
- Orsena Erik** (2006) *Voyage aux pays du coton*. Petit précis de mondialisation. Fayard édition, Paris.
- Perrin Serge, Lagandre Damien** (2005) *Le coton africain face à la concurrence du marché mondial*. AFD, Rapport thématique Jumbo n°6, septembre 2005, Paris.
Voir : http://www.unctad.org/sections/dite_fdistat/docs/china_ebrief_en.pdf
- Sow Hamed** (1999) *L'industrie textile dans les pays de l'UEMOA*. Centre pour le développement de l'entreprise (CDE). Partenariat n°41, mars-avril 1999.
Voir : <http://www.cde.int/files/pubs/13/Partenariat41.pdf>
- UEMOA** (2003) *Étude d'identification et de promotion d'unités industrielles régionales dans la filière coton de l'UEMOA*, UEMOA, mars 2003.
- UNCTAD** (2005) *Infocomm, market information in the commodities areas*. Cotton production.
Voir : <http://r0.unctad.org/infocomm/anglais/cotton/market.htm>
- UNCTAD** (2005) *Infocomm, market information in the commodities areas*. Uses.
Voir : <http://r0.unctad.org/infocomm/anglais/cotton/Uses.htm>
- Valderrama Becerra Carlos A.** (2004) *The world cotton market: a long-term outlook*. ICAC, WTO African Regional Workshop on Cotton, March 23-24, 2004, Cotonou.
- Zoundi J.S., Hussein K., Hitimana L.** (2006) *Libéralisation de la filière coton et innovation agricole en Afrique de l'Ouest*. Dans Cahiers Agriculture, vol. 15, n°1, janvier-février 2006.

Sites Internet

- Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE)**. Dossier coton : http://www.oecd.org/document/2/0,2340,fr_2649_34639_32252418_1_1_1_1,00.html
- CNUCED**. Informations de marché dans le secteur des produits de base – Coton : <http://r0.unctad.org/infocomm/>
- CIRAD**. Dossier coton : http://www.cirad.fr/fr/regard_sur/coton.php
- Dagris**. Informations sur le coton <http://www.dagris.fr/infocoton.html>
- FAO**. Land and Water Development division : <http://www.fao.org/ag/agl/default.stm>
- FAO**. Global Information and Early Warning System (GIEWS) : <http://www.fao.org/giews/english/spot4/waf/index.htm>
- International Cotton Advisory Committee**. <http://www.icac.org>
- IZF**. <http://www.izf.net>
- OMC**. Le sous-comité coton : http://www.wto.org/french/tratop_f/agric_f/cotton_subcommittee_f.htm
- UNSTATS**. Base de données Comtrade <http://unstats.un.org/unsd/comtrade/default.aspx>
- USDA**. Foreign Agricultural Service (FAS) <http://www.fas.usda.gov>

